

Formation de secteur à partir de la constitution sur la liturgie pour mieux célébrer les 50 ans de Vatican II

Tous ceux qui œuvrent à la beauté, à la réussite de la liturgie dans leur paroisse ont été invités à une formation à partir du texte de Vatican II :

« Sacramentum concilium, donnée par le père Gilles Drouin spécialiste de la liturgie sur le diocèse.

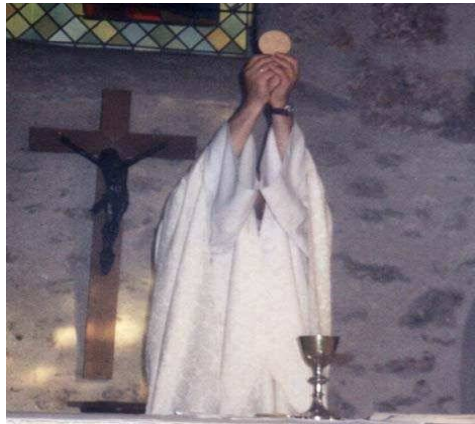
Une soixantaine de personnes, sur deux réunions au choix, ont répondu à cette invitation. Elles en sont ressorties heureuses, de cette expérience concrète, simple, accessible à tous, montrant la possibilité de réaliser l'unité de la communauté. Au dire de tous, « ce fut une belle opération réussie et à refaire »

Pour beaucoup de plus anciens, les mots « concile » et « liturgie » se traduisent, à la grande surprise des plus jeunes qui n'ont pas connu autre chose, par « abandon du latin » et « retournement de l'autel » alors que ces critères ne figurent pas dans les textes conciliaires..... Il est bon de savoir que ce texte sur la « Constitution de la Sainte Liturgie » fut le 1^{er} texte voté à la quasi-unanimité par les pères conciliaires. En effet depuis plusieurs papes, des réflexions sur la liturgie avaient vu le jour, une prise de conscience sur les difficultés lors des liturgies s'était fait sentir et de nombreuses retrouvailles des sources chrétiennes de l'orient avaient ressurgi de l'oubli permettant d'innover en se ré-enracinant dans la tradition et les différentes cultures du monde.

Dans ces textes nous découvrons que la liturgie doit montrer au monde, que l'Église en priant a quelque chose à dire, que chacun y a sa place, que toutes les formes (orientale ou latine) ont une grande importance pour dire le mystère de Dieu.

Nous ne devons pas oublier que dans chaque liturgie, c'est d'abord le Christ qui œuvre pour le salut et que l'homme agit en réponse à Dieu. Le Christ nous intègre progressivement (d'où la nécessité de tous les dimanches) à son mystère pascal en nous rendant participant à sa mort, sa résurrection par l'envoi de son Esprit.

Nous avons redécouvert que le Christ est



présent dans toute la liturgie : dans la personne du ministre célébrant, sous les espèces eucharistiques, dans les sacrements, dans sa Parole (c'est pourquoi on l'acclame en la montrant), lorsque l'Église prie, chante les psaumes. (1,1,7) Concrètement, pensons à la disposition du chœur : siège simple et digne du célébrant,

place centrale de l'autel, mise en valeur florale de l'ambon, le lieu du chant et de la louange.

Nous avons mieux compris qu'au cours de la liturgie se réalise une union grandiose entre le ciel, « monde transformé et définitif » et notre monde terrestre avec sa finitude. C'est pourquoi, pour ne pas affadir, aplatir le mystère de Dieu il est déconseillé de simplifier le vocabulaire liturgique, en voulant le réécrire.

Nous avons bien pris conscience que : la liturgie n'est pas qu'une activité de l'Église. Il doit toujours y avoir un équilibre entre la célébration, le service des pauvres et l'annonce de la Parole. La « dimension célébrante » doit être présente dans toutes nos actions. (1,1 10) : la participation active à la liturgie n'est pas « faire quelque chose » au cours de la messe, mais, c'est être pleinement à ce que l'on fait c'est-à-dire : répondre, chanter, prier, écouter, s'offrir soi-même, communier, faire silence, ce qui requiert toute notre intelligence, l'union entre nous et entre Dieu et nous par le Christ (1,2,14).

La constitution sur la Sainte Liturgie comprend 7 grands chapitres. Pour mieux les découvrir et les travailler le père Drouin nous a conseillé d'aller sur le site du Vatican par ce lien. http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_const_19631204_sacrosanctum-concilium_fr.html

Gardons en tête cette belle image :

« La liturgie est un artisanat, on y fait à chaque célébration une pièce unique »

Solange Cardinal